

PRIX GASTON VIGNOT



Ouvert à tous les élèves et étudiants qui se destinent aux **métiers de l'IMPRIMERIE** en classe terminale de **CAP, BEP, Baccalauréat professionnel, DMA et BTS**, et qui préparent l'un de ces diplômes d'Etat en formation initiale ou par la voie de l'apprentissage dans un établissement public ou un établissement privé sous contrat, ainsi qu'aux **apprentis de C.F.A.**

*Ce Prix a été créé le 16 décembre 1981 par le Conseil d'administration de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA). Il est attribué à la suite d'un legs de Monsieur **Gaston VIGNOT**, commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques, membre de l'AMOPA, **maître imprimeur**.*

Proviseurs, directeurs de CFA, chefs de travaux, professeurs, le Prix VIGNOT peut vous permettre d'aider financièrement vos élèves, apprentis ou étudiants les plus méritants parmi ceux qui s'engagent dans cette voie professionnelle.

IMPORTANT

Informations pratiques

1) Les candidatures adressées par les établissements ne comportent aucune épreuve de la part des élèves et étudiants concernés, mais seront jugées **sur dossier** par le jury, dossier constitué par les chefs d'établissement et les enseignants en fonction de critères qu'avait établis le donateur : les jeunes gens susceptibles de faire l'objet de cette distinction doivent témoigner d'un heureux équilibre entre les qualités professionnelles, intellectuelles, morales et humaines.

La situation sociale, la valeur scolaire, la loyauté, l'esprit d'initiative, le sens de l'équipe et du travail en commun, le rayonnement sont les critères qui seront appréciés par le jury.

Il convient donc aux rédacteurs des rapports d'être particulièrement précis dans leurs appréciations et l'évaluation des mérites des candidats qu'ils présentent.

2) Les fiches de candidatures sont envoyées par les rectorats aux établissements concernés.

3) Les propositions devront être retournées avant **le 6 avril 2018**, délai de rigueur, directement à :

*Monsieur le Président de la section de la Vienne de l'AMOPA (AMOPA 86)
Délégation Académique à l'Enseignement Technique
Rectorat de l'académie de Poitiers
22, rue Guillaume le Troubadour CS 40625
86022 POITIERS CEDEX*

Prix :

**13 prix seront attribués d'un montant de :
500 €, 450 €, 350 €, 300 €, 250 €, 150 €**

**Le palmarès national pourra être consulté sur le site de l'AMOPA.
<http://www.amopa.asso.fr>**